COMMISSION DE LA CAPITALE NATIONALE
NATIONAL CAPITAL COMMISSION

		nº	2020-P45
		Au	Conseil d'administration
Pour	DÉCISION	**Date**	2020-04-23

Sujet/titre

Plan directeur en matière d'éclairage extérieur de la Cité parlementaire

But de la proposition

Obtenir l'approbation du conseil d'administration pour le Plan directeur en matière d'éclairage extérieur de la Cité parlementaire.

Recommandation

- QUE le Plan directeur en matière d'éclairage extérieur (PDMEE) de la Cité parlementaire soit approuvé, sous réserve de la condition suivante :
  - Que les projets de mise en œuvre subséquents pour l'éclairage architectural et paysager prévu dans le PDMEE soient soumis à la CCN, pour examen et approbation;
- QUE la préparation et la signature du document d'approbation fédérale pour le Plan directeur en matière d'éclairage extérieur de la Cité parlementaire soient déléguées au vice-président, Direction de l'aménagement de la capitale.

Soumis par :

Pierre Vaillancourt, vice-président par intérim, Direction de l'aménagement de la capitale
Nom

_____
Signature

1. Autorité

Articles 11 et 12 de la *Loi sur la capitale nationale*

2. Description du projet

- *La Cité parlementaire est le cœur du régime parlementaire du Canada et l'expression matérielle de notre volonté de démocratie et le symbole de la liberté. Le paysage pittoresque et le style architectural de la Cité sont des symboles visuels permanents de notre pays, tandis que l'ouverture, l'accessibilité et la sécurité des zones publiques sont représentatives des valeurs que chérissent et défendent tous les Canadiens. La Cité fournit un lieu de travail sécuritaire et efficace pour les parlementaires et le personnel, mais est aussi le lieu de rassemblement prépondérant pour l'expression de l'opinion publique et la tenue de festivités, ainsi qu'un lieu de réflexion paisible.*
- La Cité parlementaire est sans conteste le plus important site patrimonial et symbolique du Canada. Cet ensemble unique d'architecture néogothique et de paysage pittoresque est reconnu parmi les plus raffinés au monde. Le Bureau fédéral d'examen des édifices fédéraux du patrimoine (BEEFP) a désigné les édifices du Centre, de l'Est et de l'Ouest ainsi que la bibliothèque du Parlement comme des édifices fédéraux du patrimoine « classés » selon la Politique du Conseil du Trésor sur la gestion des biens immobiliers. Ces édifices sont des composantes essentielles des deux autres désignations « classé » accordées aux terrains et aux édifices de la colline du Parlement et aux terrains publics, selon la *Loi sur les lieux et monuments historiques.*
- Un plan de rénovation complète des édifices et des terrains de la Cité parlementaire, étalé sur plusieurs décennies, a été entrepris et est en voie de mise à jour. Cette rénovation est présentée comme un projet marquant dans le Plan de la capitale du Canada de 2017 à 2067 de la CCN, qui appuie aussi l'élaboration d'une mise en lumière particulière pour la Cité.
- Le Plan directeur en matière d'éclairage extérieur (PDMEE) de la Cité parlementaire est un document qui oriente la planification de l'illumination et de l'amélioration du site, du paysage et de l'architecture de la Cité parlementaire du Canada.
- Le concept général est celui de « joyaux dans la nuit », qui établit une hiérarchie dans l'ensemble de la Cité pour mettre l'accent sur la primauté de la triade des édifices et l'ambiance néogothique des terrains du Parlement. Les stratégies générales du plan se concentrent sur l'utilisation des technologies et normes nouvelles pour mettre en valeur les éléments architecturaux des édifices grâce à l'installation de nouveaux appareils d'éclairage dans le paysage et, si possible, sur les édifices eux-mêmes.
- Le secteur que couvre le PDMEE comprend la colline du Parlement, la zone du secteur Ouest, les blocs 1, 2 et 3 (situés au sud de la rue Wellington), la rue Sparks, le 1 de la rue Wellington et l'édifice du Sénat du Canada. La stratégie d'éclairage proposée prend aussi en compte les secteurs et sites importants voisins, comme le

site du patrimoine mondial du Canal-Rideau, le Monument commémoratif de guerre du Canada, la rivière des Outaouais, le Château Laurier et l'édifice de la Cour suprême.
- Le PDMEE sera mis en œuvre par phases, au fur et à mesure de la rénovation des édifices et du paysage dans l'ensemble de la Cité. Chaque projet d'illumination sera sujet à un examen par le BEEFP et à un examen et une approbation par la CCN.

Examens du Bureau fédéral d'examen des édifices fédéraux du patrimoine (BEEFP)

- Le PDMEE a été présenté au BEEFP pour un examen formel en juillet 2014 et en décembre 2018.
- En 2014, le BEEFP a soulevé des questions au sujet de certains éléments du PDMEE et a recommandé que le plan adopte une approche globale pour inclure le paysage de la Cité.
- Le plan révisé a été soumis pour examen au BEEFP en décembre 2018, qui l'a bien accueilli, tout en faisant certaines recommandations de prudence pour assurer la cohérence au fil du temps, afin de réduire l'ajout de nouveaux appareils d'éclairage aux édifices et aux lampadaires patrimoniaux, et d'éviter le sur-éclairage du paysage.
- Le BEFFP a recommandé une stratégie en ce qui concerne les monuments commémoratifs et les murs, soit que l'éclairage architectural de chaque édifice, en plus de souligner les éléments patrimoniaux caractéristiques, renforce l'esprit du lieu et respecte le comportement des Canadiens dans les différentes zones et les différents édifices de la Cité.
- La version consolidée du PDMEE comprend trois (3) documents complémentaires préparés par les Services de conservation du patrimoine (SCP) entre 2015 et 2019 et un guide de l'utilisateur pour aider à la mise en œuvre du Plan directeur.
- Les plans d'avant-projet détaillé de l'éclairage pour les édifices de l'Ouest, de l'Est et du Centre ainsi que pour le paysage seront soumis au BEEFP pour examen.

3. Analyse par le personnel de la CCN / Risques et mesures d'atténuation

Contexte

Entre 2014 et 2019, deux importants plans de la CCN sont approuvés : le Plan lumière de la capitale (PLC) de 2017 et le Plan de la capitale du Canada de 2017 à 2067. Services publics et Approvisionnement Canada (SPAC) met actuellement à jour la Vision et plan à long terme (VPLT) de 2006.

Le PDMEE a été présenté en août 2014 au CCUDI, qui l'a accueilli favorablement.

Depuis lors, de nouveaux développements ont guidé le PDMEE, comme les exigences de sûreté, de sécurité et d'accessibilité universelle ainsi que la nécessité de se

conformer à la Stratégie fédérale de développement durable. De plus, le requérant a produit du matériel permettant de mieux comprendre le paysage et les édifices patrimoniaux, ce qui guidera la version définitive du PDMEE.

Le PDMEE est conforme au Plan lumière de la capitale de 2017 à 2027 (PLC) de la CCN :

- Le PDMEE présente une approche sensible et globale pour protéger les édifices patrimoniaux dans la stratégie d'éclairage, et réduit donc l'installation d'appareils d'éclairage sur les façades et les toits des édifices.
- Le requérant a établi un Groupe de travail sur l'éclairage extérieur pour assurer la coordination des projets et la conformité des avant-projets détaillés avec le PDMEE, le PLC et les *Normes et lignes directrices pour la conservation des lieux patrimoniaux au Canada*.
- Le PDMEE est un document exhaustif destiné aux gestionnaires de projet qui mettent en branle des projets de mise en œuvre. Il est complété par :
  - L'étude de 2015 des éléments caractéristiques des édifices de la Cité (révisée en 2019).
  - L'étude de 2019 de la valeur patrimoniale du paysage (révisée en 2019)
  - Un protocole d'éclairage et guide de l'utilisateur.

4. Liens stratégiques

- Mandat de la CCN consistant à « établir les orientations de planification à long terme des terrains fédéraux et orienter et contrôler l'utilisation et l'aménagement des terrains fédéraux dans la région de la capitale du Canada »;
- Plan d'entreprise de 2019-2020 à 2023-2024 de la CCN – Priorité 4 : « Entreprendre, renouveler et faire connaître les plans d'utilisation du sol, et coordonner promptement et efficacement l'utilisation des terrains fédéraux et le design dans la région de la capitale nationale »;
- Plan de la capitale du Canada de 2017 à 2067 (CCN);
- Plan de secteur du cœur de la capitale du Canada (CCN, 2005);
- Plan lumière de la capitale (CCN, 2017 à 2027);
- Vision et plan à long terme (2006) et sa mise à jour (SPIB, en cours);
- La protection des vues dans la capitale du Canada (CCN, 2007);
- Normes et lignes directrices pour la conservation des lieux patrimoniaux au Canada (PC, 2010)

5. Consultations et communications

SPAC a mené de vastes consultations auprès des intervenants suivants :

- Parlementaires (Chambre des communes, Sénat et Bibliothèque du Parlement)
- Personnel de la CCN
- Ville d'Ottawa

- Bureau d'examen des édifices fédéraux du patrimoine (BEEFP)
- Patrimoine canadien (PCH)
- Gendarmerie royale du Canada (GRC)
- Parcs Canada (canal Rideau)
- Cour suprême du Canada

6. Prochaines étapes

- Examen par le BEEFP de l'avant-projet détaillé d'éclairage extérieur et de leurs composantes paysagères des édifices de l'Ouest et de l'Est.
- Revue et approbation par la CCN en tant que projets distincts de niveau 2 pour les avant-projets d'éclairage extérieur des édifices de l'Ouest et de l'Est et de leurs composantes paysagères (2021);
- Examen formel, par le Comité des édifices fédéraux du patrimoine (CEFP), de l'avant-projet détaillé de l'éclairage extérieur de l'édifice du Centre et de l'éclairage paysager général.
- Revue et approbation, par la CCN, de l'avant-projet détaillé de l'éclairage extérieur de l'édifice du Centre et de l'éclairage paysager général, comme des projets de niveau 3 distincts.

7. Liste des annexes

Annexe A – Carte de localisation
Annexe B – Résumé du Plan directeur en matière d'éclairage extérieur de la Cité parlementaire (mis à jour en 2019)
Annexe C – Résumé des documents complémentaires du Plan directeur en matière d'éclairage extérieur de la Cité parlementaire de 2015 (2020)
Annexe D – Extrait du procès-verbal de la séance des 21 et 22 août 2014 du CCUDI
Annexe E – Protocole pour l'éclairage de la Cité parlementaire (2019)

8. Auteurs de la proposition

Pierre Vaillancourt, vice-président par intérim, Aménagement de la capitale (AC)
Isabel Barrios, directrice, Approbations fédérales, programmes du patrimoine et de l'archéologie, AC
Jason Hutchison, chef, Approbations fédérales de design, AC
Madeleine Demers, architecte principale, Approbations fédérales, AC

National Capital Commission
Commission de la capitale nationale

Parliamentary Precinct Exterior Lighting Master Plan

Plan directeur d'éclairage extérieur de la cité parlementaire

2020-04-06

Area of Interest
Domaine d'intérêt

NCC Land
Terrains de la CCN

N

0 0.5 1 km

PLAN DIRECTEUR EN MATIÈRE D'ÉCLAIRAGE EXTÉRIEUR

DE LA CITÉ PARLEMENTAIRE

LEMAY+CHA / LIGHTEMOTION, PROJET NO. 50546
POUR TPSGC, PROJET NO. R.067305

RAPPORT FINAL – 9 JANVIER 2015

CRÉDITS

CONSULTANTS

lemay+CHA (Montréal)

Isabelle Giasson, architecte paysagiste, chargée de projet
Marie Desnoyers, architecte
Sybil McKenna, architecte
Jean-Philippe André, architecte paysagiste
Alexandre Guilbeault, architecte stagiaire
Celena Filteau, assistante administrative

Lightemotion

François Roupinian, IALD, IES, chef d'entreprise / directeur de conception
Sophie Charvein, IES, chargée de design
Richard Boro, chargé de projet / designer
Lisa Laperle, designer
Davy De Sousa, designer
Qini Huang, conception graphique

ÉQUIPE DE PROJET TPSGC

Direction générale de la Cité parlementaire

Dan Napier, directeur, Planification & Intégration
Ann Tremblay, Gestionnaire de la planification
Kristen Reid, Gestionnaire de projet
DGCP Opérations et équipes de projet

Direction générale des biens immobiliers, Services professionnels et techniques

Cameron Smith, architecte paysagiste, architecte et design intérieur

John Zvonar, OALA, FCSLA, architecte paysagiste en conservation, Direction de la conservation du patrimoine

Lyle Murray Anderson, Conseiller principal en matière de génie électrique et mécanique

Andy Wojdan, Ingénieur électrique et mécanique

Alcide Belanger, Estimateur, Centre de service intégré

Direction générale des biens immobiliers, services de soutien opérationnel, Services de soutien pour l'entretien, groupe électrique

Joseph El-Hajj, Chef de département en électricité

PARTENAIRES

Julie Hewson, Sénat

Marta McDermott, Chambre des communes

Daniel Descarie, Chambre des communes

Lise Chartrand, Bibliothèque du Parlement

Walter Samson, Gendarmerie royale du Canada

Sharon Palmer, Gendarmerie royale du Canada

Marcel Phillion, Gendarmerie royale du Canada

Claude Martin, Gendarmerie royale du Canada

Gwénaëlle Le Parlouër, Bureau d'examen des édifices fédéraux du patrimoine

Marie-Claude Quessy, Direction de la conservation du patrimoine, représentant le Bureau d'examen des édifices fédéraux du patrimoine

Christopher Hoyt, Commission de la capitale nationale

Jean-Marc Beauvalet, Héritage canadien

David Atkinson, Ville d'Ottawa

Susan Millar, Parcs Canada (Canal Rideau)

Scott Tweedie, Parcs Canada (Canal Rideau)

Maureen Kent, Cour suprême du Canada

lemay+CHA lightemotion CONCEPTION LUMIÈRE Public Works and Government Services Canada

SOMMAIRE EXÉCUTIF

Le Plan directeur en matière d'éclairage extérieur de la Cité parlementaire est un document de référence complet et à long terme pour l'illumination nocturne et la mise en valeur du site, paysage et architecture, de la Cité parlementaire d'Ottawa.

Le Plan soutient les objectifs de la Vision et du plan à long terme (VPLT), de même que le mandat de la Direction générale de la Cité parlementaire (DGCP), de surveiller, planifier et gérer la Cité parlementaire. Ceci se traduit par l'identification et la conception d'une stratégie d'éclairage holistique, destinée pour une mise en œuvre entreprise parallèlement aux projets de la VPLT et aux activités d'intendance des ressources de la Cité parlementaire, qui se poursuivent en continu.

En guise de première étape, une revue du contexte de planification, physique et patrimonial, de la Cité, incluant un audit et une analyse du site, a été entreprise. Basé sur les résultats de cette étude, la deuxième étape consistait à développer, en mots et en images, le Plan directeur en matière d'éclairage extérieur. Ensemble, ces deux parties procurent une référence et une direction pour assurer que la cohérence du Plan soit maintenue au fur et à mesure de l'élaboration et de la mise en œuvre des différents projets d'éclairage, sur les prochains 25 ans.

Le plan directeur précédent pour le secteur, la Stratégie d'éclairage de 1994 (1994 Parliamentary Precinct Exterior Lighting Strategy), date de 20 ans. Il a été réalisé sans tenir compte du plan de mise à niveau sur 30 ans qui existe aujourd'hui pour la Cité, et ne considère que le secteur de la Colline Parlementaire.

Il est maintenant temps de réexaminer la question de l'éclairage de la Cité parlementaire. Le présent Plan se doit de corriger les problématiques techniques, de sécurité du site et de sécurité personnelle, tout en rehaussant la primauté et la beauté du site et de ses composantes.

Le Plan considère le site comme un tout. Il procure une orientation intégrée à l'ensemble de la Cité, considérant le plan de mise à niveau actuellement en cour. Le site n'est pas seulement l'endroit de travail des parlementaires et de leur personnel; il est un important lieu de manifestations, une attraction touristique ainsi qu'un symbole national de la démocratie canadienne. Étant donné ses nombreuses fonctions, l'expérience du site varie en fonction des usagers, des travailleurs aux visiteurs (locaux et internationaux). Le site est aussi ressenti à travers les différents points de vue hors Cité, depuis les villes d'Ottawa et de Gatineau, ainsi que de plus loin, via les médias télévisuels et web. Le Plan directeur en matière d'éclairage extérieur célèbre et reconnait la singularité du site et ses multiples rôles. Clair et intense, il respecte la primauté du site et s'inscrit en tant que composante d'un tissu urbain plus large, offrant des opportunités pour une application plus étendue, le long du boulevard de la Confédération et à travers Ottawa et Gatineau.

Afin d'assurer le succès du Plan et la compréhension de l'environnement nocturne de la Cité, chaque nouveau projet d'éclairage doit être conçu comme un tout; faisant partie d'un ensemble équilibré qui transmet un message cohérent. Les futurs designers doivent comprendre et respecter l'objectif du plan, afin que tous les projets d'éclairage s'inscrivent à même la hiérarchie du site et ne dominent pas les symboles nationaux comme l'édifice du Centre et la tour de la Paix.

Le Plan directeur en matière d'éclairage extérieur de la Cité parlementaire fournit aux futures équipes de designers, à TPSGC ainsi qu'aux diverses parties prenantes, des balises et orientations claires en matière de mise en œuvre de projets d'éclairage, viable à long terme. Le Plan fournit également une stratégie de mise en œuvre qui identifie des objectifs à court, moyen et long terme en matière de mise en œuvre ainsi qu'une estimation des coûts classe D.

Trois options d'éclairage

Trois options thématiques fournissent différentes stratégies pour la mise en lumière nocturne de la Cité. Les intervenants du projet ont confirmé que l'option sélectionnée doit incorporer des éléments des trois propositions, en maintenant l'option de *Joyau dans la nuit* comme thème dominant.

Joyau dans la nuit

Inspirée de l'image du diamant, la stratégie d'éclairage utilise une combinaison d'éclairage frontal et d'éclairage de détails pour donner l'impression que les façades sont découpées sur un fond de ciel noir. Les bâtiments du boulevard de la Confédération, en particulier ceux de la Colline parlementaire, sont perçus comme les joyaux étincelants d'un collier.

Tension créative- Ombre et lumière

Cette stratégie d'éclairage introduit des jeux d'ombre et de lumière afin de mettre de l'avant le côté dramatique et mystérieux des édifices néogothiques de la Colline du Parlement, rehaussant ainsi les contrastes et les tensions dans le paysage.

Horloge urbaine

Inspirée par la vie dans la Capitale et dans la Cité parlementaire, cette proposition superpose une programmation dynamique de mise en lumière à un éclairage de base dérivé des deux premières options.

Option privilégiée: Joyaux dans la nuit

L'option privilégiée est un hybride des trois propositions décrites précédemment, composée des meilleures caractéristiques de chacune. Elle est nommée *Joyaux dans la nuit*, en reconnaissance du concept d'illumination des bâtiments tels les joyaux étincelants du collier du boulevard de la Confédération. Elle combine l'éclairage frontal, la mise en lumière d'éléments patrimoniaux et de détails architecturaux, éclairage rasant, ainsi qu'éclairage dynamique pour la mise en valeur de la tour de la Paix et de la Bibliothèque du Parlement. Une telle approche apporte une touche contemporaine au site tout en respectant la valeur patrimoniale du lieu.

En raison de la valeur patrimoniale de l'architecture et du paysage de la Cité, tout éclairage se doit d'être neutre. Un éventail de lumière blanche est utilisé pour mettre en relief et définir la qualité de matériaux. Lors d'évènements spéciaux comme Noël et Mosaika, il serait possible d'intégrer un éclairage de couleur. Cependant, l'utilisation de la couleur demeure une exception plus qu'une règle et elle ne doit être utilisée qu'à des endroits précis, pendant un temps spécifique et pour une durée déterminée.

L'image d'un « collier de joyaux » fournit l'occasion de bien saisir la hiérarchie d'illumination que ce soit pour les différents secteurs du site ou l'architecture qui les caractérise. Plus le joyau comporte de facettes, plus il brille et plus grande est sa valeur. Le concept de « Joyaux dans la nuit » tire avantage de plusieurs techniques d'éclairage pour exprimer la hiérarchie ainsi que l'importance et la valeur symbolique, afin d'assurer que tout édifice et tout espace extérieur soit fidèlement représenté dans le paysage de la Cité. En plus de l'éclairage d'ambiance, l'option préférée intègre des améliorations essentielles à l'éclairage opérationnel et fonctionnel sur l'ensemble du site.

La communication d'une hiérarchie de forme et d'espace à travers la mise en lumière est un des objectifs principaux du Plan directeur. La Cité a été divisée en 6 zones et 4 niveaux hiérarchiques afin d'exprimer l'importance relative des bâtiments et des zones paysagères.

Quatre niveaux de hiérarchie sont établis pour le site en fonction d'une gradation d'intensité qui permet d'identifier rapidement toute prééminence relative. Le niveau le plus élevé est attribué à l'édifice du Centre et à la Bibliothèque du Parlement, suivi des édifices de l'Est et de l'Ouest. Les bâtiments sis sur le boulevard de la Confédération suivent en importance, et finalement, les bâtiments des rues secondaires qui raccordent la rue Sparks au boulevard de la Confédération présentent le niveau le plus bas. Une hiérarchie de niveau 2 est attribuée à la rue Sparks afin de renforcer le caractère commercial de la rue.

Le plan ci-dessous montre le découpage de la Cité en zones afin d'illustrer la différente stratégie du Plan directeur (voir page 35) pour le plan en meilleure résolution). Le tableau 1 à la page suivante présente les stratégies d'éclairage spécifiques pour chacune des zones.

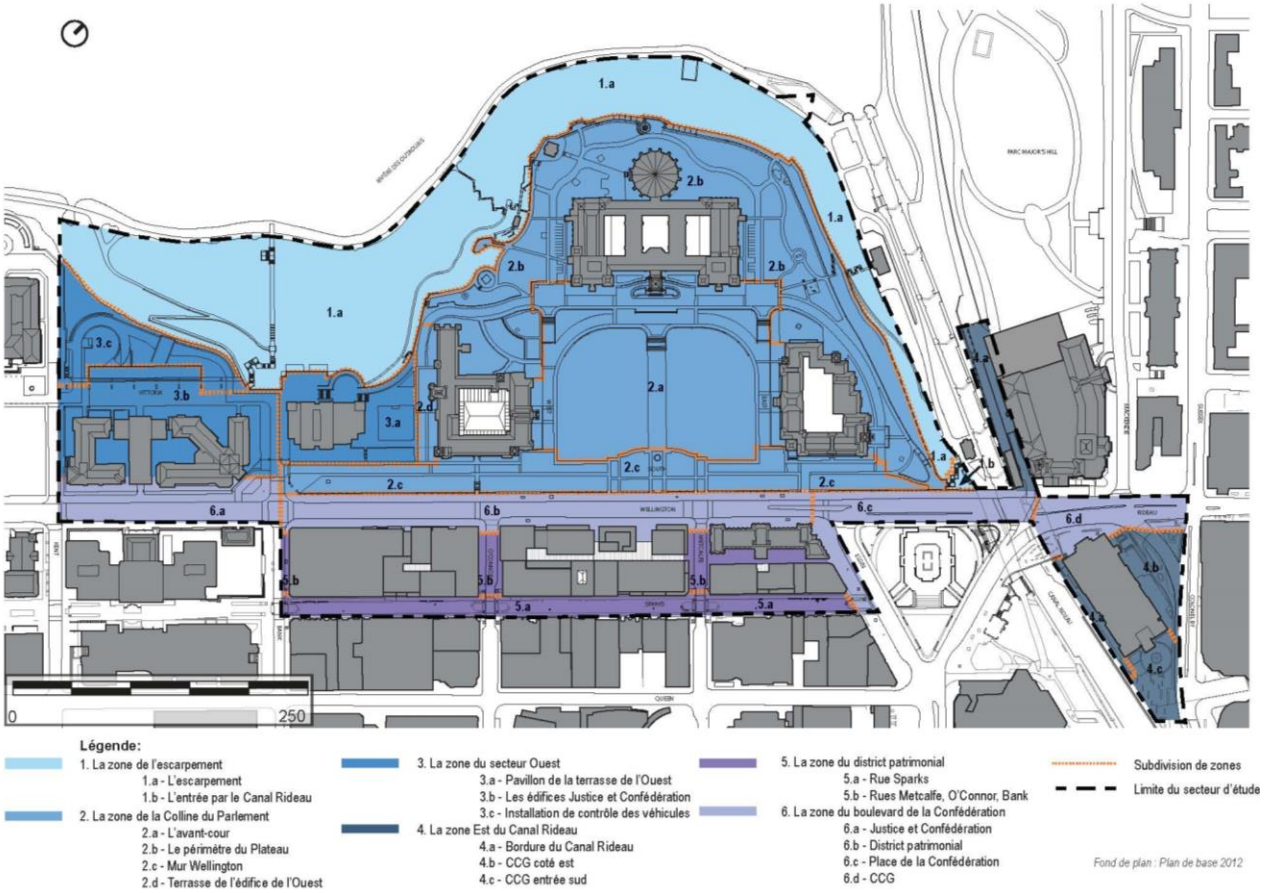

Fig. 1 Plan directeur en matière d'éclairage extérieur Plan des zones

Tableau 1 – Stratégies d'éclairage par zone

	Éclairage architectural				Éclairage du site			Éclairage architectural ou de site	
	Éclairage rasant	Éclairage frontal	Éclairage de détails	Niveau de hiérarchie	Lampadaires patrimoniaux (Chanteloup et réplique)	Lampadaires contemporains	Lampadaires urbains	Éclairage texturé	Éclairage dynamique
Zone 1 Escarpement	Non	Non	Non	*N/A*	Non	Non	Oui Dans les escaliers qui relient la Colline au Canal Rideau : nouveaux lampadaires traditionnels	Non	Non
Zone 2 Colline du Parlement	Oui, Dans le sol et sur le bâtiment	Oui	Oui	1 et 2	Oui Sous-zones-2a, 2b, 2c et 2d	Oui Le long du mur périmétrique (sous-zones 2b, et 2d)	Non	Non	Oui Tour de la Paix / Bibliothèque
Zone 3 Secteur ouest	Oui, Dans le sol et sur le bâtiment	Non	Oui	3	Oui Sous-zones 3a et 3b	Oui Le long de l'escarpement (sous-zones 3a, 3b et 3c)	Non	Non	Non
Zone 4 Secteur ouest du Canal Rideau	Oui, Sur le bâtiment	Non	Oui	3	Non	Non	Oui Lampadaires existants du canal Rideau réhabilités, ou leurs répliques (sous-zones 4b et 4c)	Oui Passage souterrain	Non
Zone 5 District patrimonial	Oui, Sur bâtiments qui tournent le coin à partir du Boulevard de la Confédération	Non	Oui	2 et 4	Non	Non	Oui Lampadaires municipaux à être harmonises pour l'ensemble de la rue Sparks, et les rues Bank, O'Connor et Metcalfe.	Oui Sur la rue Sparks	Non
Zone 6 Boulevard de la Confédération	Oui Dans le sol, si l'espace est suffisant et sur le bâtiment	Non	Oui	3	Non	Non	Oui Luminaires existants municipaux à être réhabilités.	Non	Non

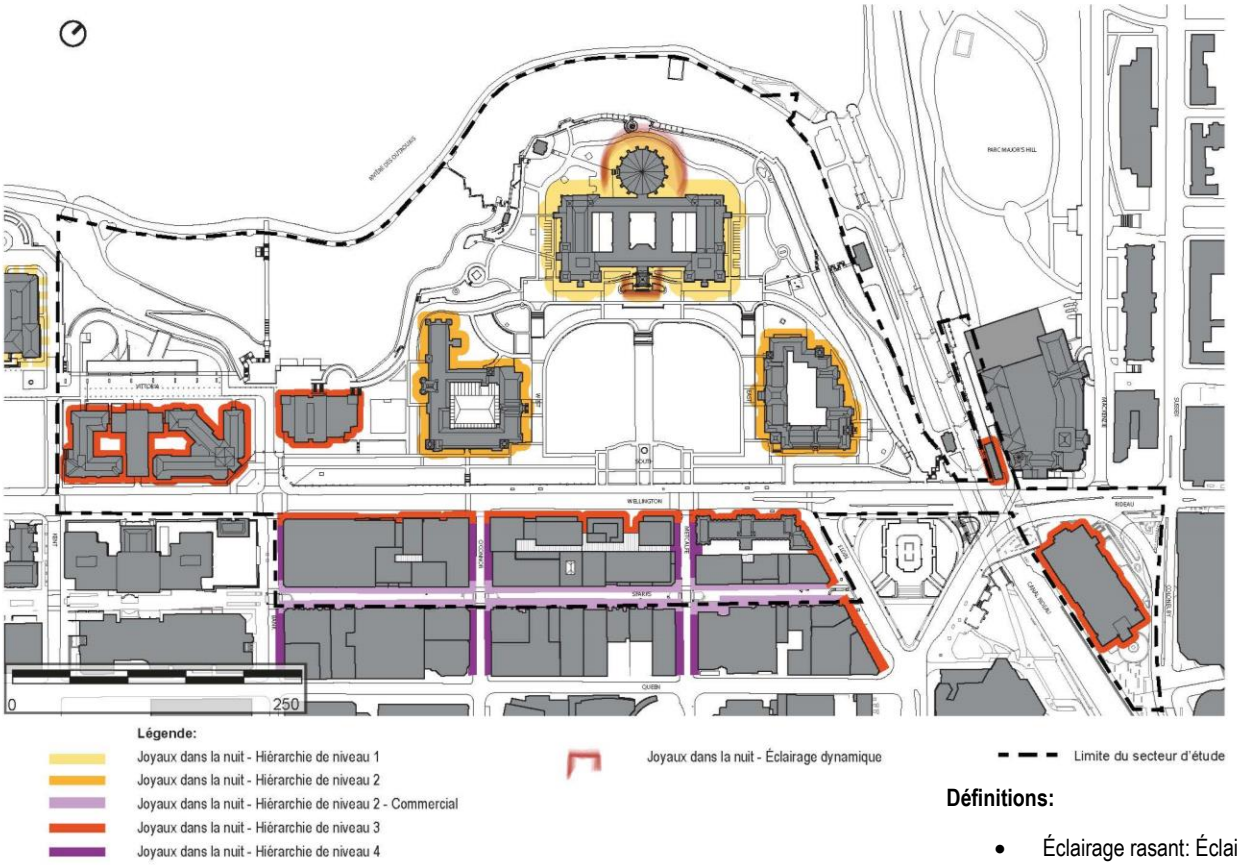

Fig. 2 Plan directeur en matière d'éclairage – Niveaux hiérarchique en matière d'éclairage architectural – Plan (voir plan pleine grandeur avec meilleure résolution à la page 26)

Définitions:

- Éclairage rasant: Éclairage de façade de courte portée, à 5 mètre et moins du bâtiment, en utilisant:
  - Éclairage au sol encastré ou dans une boite
  - Éclairage rasant attaché sur la façade du bâtiment
  - Éclairage résiduel (fuite de lumière en provenance des lampadaires patrimoniaux ou urbains, etc.)
- Éclairage frontal: Éclairage de façade en provenance d'une source éloignée et à une certaine hauteur au-dessus du sol, en utilisant :
  - Les toits des bâtiments
  - Les répliques des lampadaires patrimoniaux avec ajouts de sources et accessoires anti-éblouissement
  - Lampadaires contemporains
- Éclairage de détail: Éclairage qui met l'accent sur les éléments caractéristiques et marquants de l'architecture, en utilisant :
  - Éclairage d'accentuation
- Intensité de l'illumination globale: intensité de l'illumination basé sur une évaluation comparative, graduée de élevé à bas (**** Élevé → * Bas)

Tableau 2 – Composantes des niveaux de hiérarchies en éclairage architectural

	Hiérarchie niveau 1	Hiérarchie niveau 2	Hiérarchie niveau 3	Hiérarchie niveau 4
Éclairage rasant	Oui	Oui	Oui	Oui, seulement sur les bâtiments qui tournent le coin à partir du boulevard de la Confédération
Éclairage frontal	Oui	Oui	Non	Non
Éclairage de détail	Oui	Oui	Oui	Oui
Intensité de l'éclairage global	****	***	**	*

Chaque niveau de hiérarchie comprend des variations subtiles en fonction des conditions de mise en œuvre. L'option privilégiée est organisée de façon équilibrée et cohérente afin de révéler la valeur symbolique et patrimoniale du site. L'équilibre est perçu à travers une composition hiérarchique globale qui relie le site à son contexte urbain.

La mise en lumière de la Cité parlementaire est essentielle à l'amélioration visuelle de l'expérience nocturne du site, et ce de proche comme et de loin. Les stratégies de mise en lumière génèrent des vues nocturnes claires et identifiables qui appuient l'identification symbolique du site.

Fig. 3 Joyaux dans la nuit: Illumination architecturale proposée pour l'édifice du Centre

Éclairage fonctionnel et opérationnel

Les normes et codes ont évolué dans la dernière décennie de sorte que les conditions d'éclairage de la Cité parlementaire sont maintenant inadéquates. En plus de ne pas rencontrer les standards de sécurité, les installations d'éclairage sont déficientes et ne répondent pas aux besoins quotidiens des employés. Le remplacement de sources à travers la Cité et l'ajout lampadaires et luminaires issus des nouvelles technologies, permettront à TPSGC de rencontrer ses obligations de gardien et gestionnaire d'établissement pour les parlementaires et leurs employés. Le Plan directeur recommande l'amélioration de l'éclairage sur toutes les voies de circulation. L'entretien est prévu pour être efficace et rentable, en plus de respecter les objectifs fédéraux de durabilité.

Intégration

L'importance patrimoniale de la Cité parlementaire requiert qu'une approche équilibrée entre les besoins fonctionnels et opérationnels soit adoptée, incluant les notions de sécurité et de protection du caractère patrimonial. Le Plan directeur a été élaboré en concordance avec les *Normes et lignes directrices pour la conservation des lieux patrimoniaux au Canada* (2ième édition) et prône une installation discrète et réversible qui implique une intervention minimum. Par exemple, l'option privilégiée demande que des précautions extrêmes soient prises lors de l'ancrage d'éléments aux façades de bâtiments ou lors de l'ajout de lampadaires dans le paysage. L'éclairage paysager doit aussi être discret et minimal, s'intégrant à la typologie du site, au milieu des luminaires patrimoniaux existants. L'intégration de ces éléments est un enjeu majeur dans cet environnement hautement symbolique et des mesures de mitigations doivent être considérées. Il est recommandé que toutes interventions de mise en lumière sur les édifices et dans les paysages désignés patrimoine fédéral, soient réalisées en partenariat avec un expert en patrimoine et conservation en respectant les prescriptions des *Normes et lignes directrices pour la conservation des lieux patrimoniaux au Canada*.

Stratégie de mise en œuvre et estimation des coûts

La stratégie de mise en œuvre est organisée pour traiter d'un certain nombre de priorités comme :

- Améliorer l'éclairage pour la santé et la sécurité des usagers;
- Lier les projets de mise en lumière avec la VPLT ainsi qu'avec les projets de réhabilitation;
- Réaffirmer l'importance du lieu dans son contexte urbain;
- Maintenir un équilibre et une continuité à travers les nombreuses années de mise en œuvre;
- Générer l'intérêt et l'enthousiasme, et donner un coup d'envoi dynamique pour la réalisation du Plan directeur en matière d'éclairage extérieur.

Une estimation des coûts classe D, reliée en un document distinct, procure un ordre de grandeur des coûts engendrés par les interventions prévues au Plan directeur, incluant les mécanismes de contrôle connexes, mais excluant les travaux d'infrastructure.

Conclusion et recommandations

Le Plan directeur est un véhicule pour mettre en action le projet de mise en lumière de la Cité parlementaire. Une des principales recommandations qui permettra une mise en œuvre fluide du Plan est de rapidement identifier un coordonnateur de la mise en lumière. Cette personne veillera au raccordement des interventions en matière d'éclairage avec des projets d'importance afin d'assurer des modalités de financement appropriées. Elle s'assurera également que la vision, les objectifs et la stratégie d'éclairage du Plan sont respectés de bonne foi. Elle supervisera également l'ajustement du Plan à travers le temps, de sorte que le site fonctionnel, opérationnel et sécuritaire tout au long de la mise en œuvre. Pour réussir, le coup d'envoi doit se faire tôt dans le processus de mise en œuvre du Plan directeur en matière d'éclairage extérieur de la Cité parlementaire. Ceci peut être réalisé par l'instauration d'une liste d'interventions prioritaires, choisies pour leur efficacité, leur visibilité et leur impact esthétique.

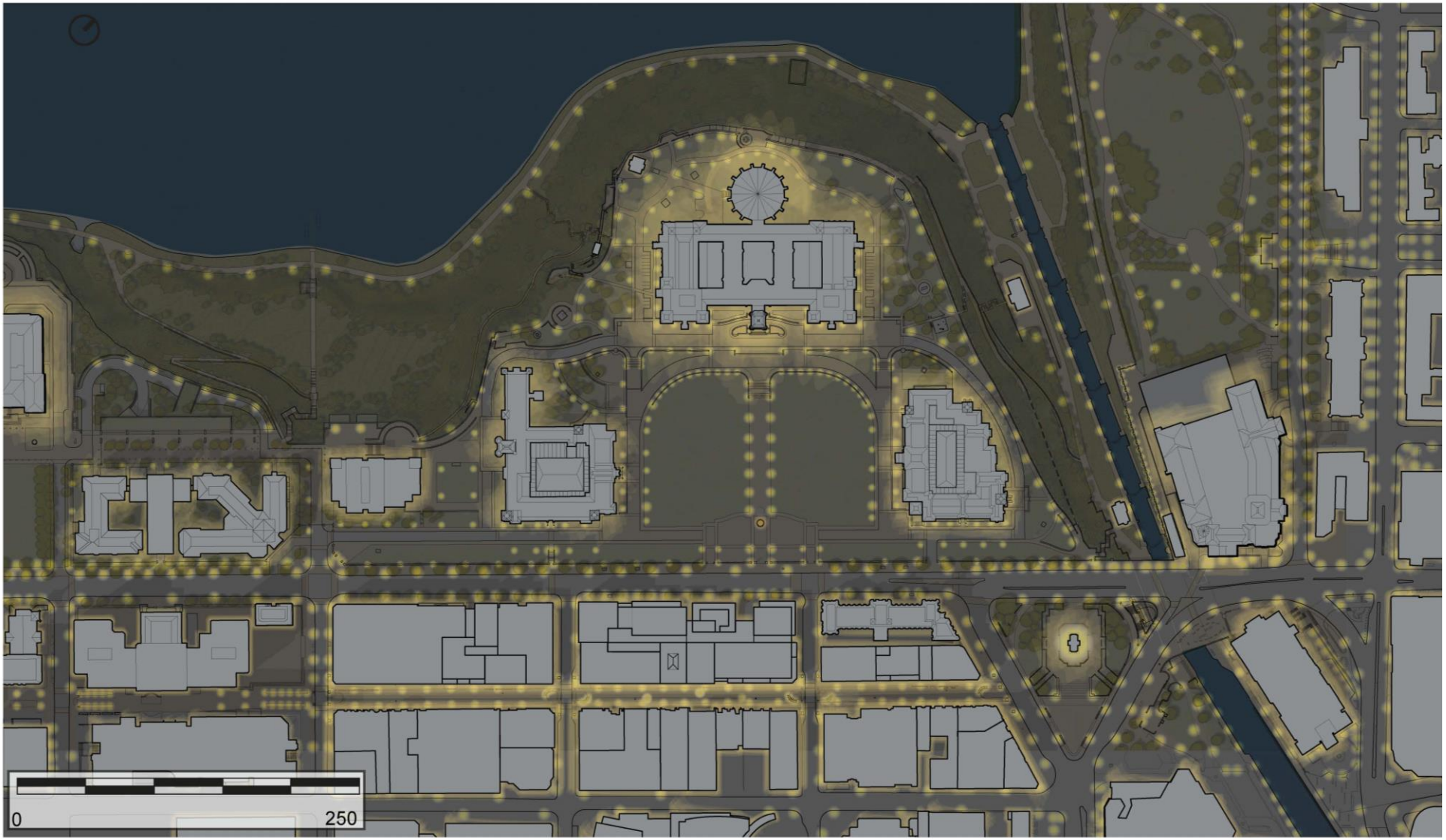

Fig. 4 Plan directeur en matière d'éclairage : Plan de mise en lumière - rendu

Fig. 5 Vue nocturne proposée de la Colline du Parlement depuis la voie sud

Fig. 6 Vue nocturne proposée de la Colline du Parlement depuis Gatineau, équivalent plus ou moins au point de vue CCN #4

Résumé des documents supplémentaires relatifs au *Plan directeur en matière d'éclairage extérieur de la Cité parlementaire* de 2015

- ***Éclairage extérieur : Étude sur les éléments caractéristiques en matière de patrimoine***
- ***Éclairage extérieur : Étude du paysage en matière de valeurs patrimoniales***
- ***Éclairage extérieur : Protocole d'éclairage***

La Colline du Parlement abrite le gouvernement fédéral du Canada, où se rassemblent les représentants de partout au pays pour adopter des lois qui affectent la vie de chaque Canadien. La Colline représente bien plus encore. Un lieu de rencontre et de célébration, elle est aussi le cœur symbolique de notre nation.

La Direction générale de la science et de l'infrastructure parlementaire de Services publics et Approvisionnement Canada (SPAC) a réalisé plusieurs études concernant l'éclairage extérieur de la Cité parlementaire dans le but de remplacer la stratégie proposée par Gabriel/design à ce sujet en 1994.

Le **Plan directeur en matière d'éclairage extérieur de la Cité parlementaire** (en versions française et anglaise) préparé par Lemay+CHA et Lightemotion a été rédigé en 2015. Les Services de conservation du patrimoine de SPAC ont par la suite réalisé les études techniques suivantes afin d'assurer une meilleure intégration des connaissances patrimoniales dans le plan :

- *Exterior Lighting: Heritage Character Defining Elements Study (**Éclairage extérieur : Étude sur les éléments caractéristiques en matière de patrimoine**,* uniquement en version anglaise)
  (Direction de la conservation du patrimoine, 2015, révisé en 2020)

- *Exterior Lighting: Heritage Values Study of the Landscape (**Éclairage extérieur : Étude du paysage en matière de valeurs patrimoniales,*** uniquement en version anglaise)
  (Services de conservation du patrimoine 2020)

- *Exterior Lighting: Lighting Protocol (**Éclairage extérieur : Protocole d'éclairage,*** uniquement en version anglaise)
  (Services de conservation du patrimoine, 2020).

L'objectif de cet ensemble de documents est de fournir une vision, des principes, un concept général ainsi que des directives détaillées au sujet de l'illumination nocturne et de l'amélioration du paysage et des édifices de la Cité parlementaire. Ces documents visent à aider les gestionnaires de projet et les experts-conseils à planifier et à concevoir de nouveaux projets d'éclairage. Ces décisions avisées permettront de s'assurer que l'amélioration de l'éclairage renforce le caractère patrimonial de la Cité parlementaire tout en offrant une sûreté, une sécurité et une navigabilité raisonnables à ses usagers. Il s'agit globalement de s'assurer que l'approche en matière d'éclairage est cohérente dans l'ensemble de la Cité.

La vision du *Plan directeur en matière d'éclairage extérieur de la Cité parlementaire* de 2015 prévoit une Cité parlementaire qui « enrichira et rehaussera l'expérience nocturne de la primauté symbolique, environnementale et patrimoniale du site pour tous les Canadiens et visiteurs; soulignant ainsi la valeur et la place privilégiée de la Cité parlementaire au cœur de la capitale nationale et

affirmant ses liens avec les municipalités d'Ottawa et de Gatineau. »

Le Plan directeur en matière d'éclairage extérieur de la Cité parlementaire de 2015 a défini les principes, les outils et les techniques à adopter pour l'illumination de la Cité parlementaire dans le but d'orienter toutes les interventions d'éclairage futures sur le site. Le document a fourni un concept d'éclairage « Joyaux dans la nuit » et établit une hiérarchie d'éclairage au sein de la Cité en plus de lancer une discussion par rapport au choix des éléments à illuminer selon l'énoncé de valeur patrimoniale et l'énoncé d'importance.

La Cité parlementaire inclut 27 édifices fédéraux du patrimoine désignés aux niveaux « classé » et « reconnu » par le Bureau d'examen des édifices fédéraux du patrimoine (BEÉFP), le lieu historique national du Canada de la Colline-du-Parlement (LHNC), le Parc des Édifices du Parlement « classé » ainsi que le district de conservation du patrimoine de la rue Sparks.

Afin de mieux comprendre quels aspects des édifices devraient être illuminés, les Services de conservation du patrimoine (SCP) de SPAC ont publié *Éclairage extérieur : Étude sur les éléments caractéristiques en matière de patrimoine (2015),* qui offrait des directives concernant l'éclairage des 33 édifices de la Cité parlementaire. En 2019, les SCP de SPAC ont publié *Éclairage extérieur : Étude du paysage en matière de valeurs patrimoniales* qui fournissait des directives similaires relativement aux terrains de la Cité parlementaire et des recommandations pour améliorer l'environnement nocturne.

Le protocole sur la conception d'éclairage du *Plan directeur en matière d'éclairage extérieur de la Cité parlementaire* de 2015 a été révisé par les SCP de SPAC, ce qui a mené à l'établissement du *Protocole d'éclairage* : *éclairage extérieur,* qui a pour but d'assurer l'intégration des conseils portant sur la conservation du patrimoine dès les premières étapes de planification et de conception des projets d'éclairage.

En 2017, la Commission de la capitale nationale (CCN) a approuvé le *Plan lumière 2017-2027*, un document qui présente une approche de haut niveau quant à l'éclairage du centre de la capitale.

Selon le document de la CCN, bien « que la portée du *Plan directeur en matière d'éclairage extérieur de la Cité parlementaire* se limite au secteur de la Cité parlementaire, les recommandations qui y sont détaillées ont influencé les orientations pour l'ensemble du secteur à l'étude du Plan lumière. »

Les deux plans sont compatibles et le plan de la Cité parlementaire représente un secteur au sein du plan de la CCN. Le plan de la CCN fournit des lignes directrices pour des secteurs adjacents à la Cité parlementaire, tels que la Cour suprême et le Monument commémoratif de guerre du Canada.

NCC CCN Canada

Excerpt of the Minutes of the

Advisory Committee
on Planning, Design and Realty

Meeting of August 21st and 22nd, 2014

Extrait du procès-verbal du

Comité consultatif
de l'urbanisme, du design et de l'immobilier

Séance des 21 et 22 août 2014

2014-P45e - Parliamentary Precinct Exterior Lighting Master Plan (C)

Members received a presentation on the Parliamentary Precinct Exterior Lighting Master Plan. They offered the following comments:

The initiative received strong support from the committee.

The scope of the project should include all of Parliament Hill, including the Judicial Precinct, historic buildings and non-historic buildings alike on Parliament Hill.

Testing is key, and mock-ups should be done to study colour, tone, impact on subjects, skyline effects, impact on relief of building surfaces, sculptural effects, and glare.

Principles about environmental performance should be developed as well in the areas of night sky pollution, energy consumption, and environmental stewardship. Benchmarks should be established in order to measure the performance afterwards.

Lighting should not be too intense, nor brightly coloured in order to respect the dignity of Parliament Hill, which should be stated in the policy. Lighting should be gentle and respectful. Night and darkness should be allowed to exist as part of the plan; not everything should be lighted.

The operational issues should be part of the concept: possibility of black-out should be allowed for programming and cleaning purposes. Better performance and economics should be considered.

Seasonal decorative lighting should be considered in the plan as well as lighting for safety purposes. The proponent should collaborate with other

2014-P45f - Plan directeur d'illumination extérieure de la Cité parlementaire (C)

Les membres reçoivent une présentation sur le Plan directeur d'illumination extérieure de la Cité parlementaire. Ils offrent les commentaires suivants :

Le comité appuie fortement l'initiative.

La portée du projet devrait comprendre toute la colline du Parlement, y compris la Cité judiciaire, les bâtiments historiques comme les bâtiments non-historiques sur la colline du Parlement.

Les essais sont clé, et on devrait créer des maquettes pour étudier les couleurs, les tons, l'impact sur les sujets, les effets de ligne d'horizon, l'impact sur les reliefs des bâtiments, les effets sculpturaux, et l'éblouissement.

On devrait également élaborer des principes de performance écologique dans les domaines de la pollution du ciel nocturne, la consommation d'énergie, et la protection de l'environnement. On devrait établir des repères afin de mesurer la performance par la suite.

L'éclairage ne devrait pas être trop intense, ni comporter de couleurs vives afin de respecter la dignité de la colline du Parlement, ce qui devrait être stipulé dans la politique. L'éclairage devrait être discret et respectueux. On devrait permettre que la nuit et l'obscurité existent comme partie prenante du plan; tout ne devait pas être éclairé.

Les questions opérationnelles devraient faire partie du concept : la possibilité d'extinction des lumières devrait être permise à des fins de programme et de nettoyage. On devrait prendre en compte le meilleur rendement et l'économie.

Le plan devrait tenir compte de l'éclairage décoratif saisonnier ainsi que de l'éclairage pour des raisons de sécurité. Le proposant devrait collaborer avec

NCC CCN Canada

2014-P45e - Parliamentary Precinct Exterior Lighting Master Plan (C)	2014-P45f - Plan directeur d'illumination extérieure de la Cité parlementaire (C)

agencies and departments in order to harmonize day-to-day lighting and decorative lighting.

Members underlined their support for the pilot project concept as a way of testing results. They stressed that the Exterior Lighting Master Plan should be submitted to a formalized review process with opponents and proponents alike at the pilot stage, and as installation progresses, in order to bring balance to the concept.

d'autres agences et ministères afin d'harmoniser l'éclairage quotidien et l'éclairage décoratif.

Les membres soulignent leur appui vis-à-vis du concept de projet-pilote en tant que façon de tester les résultats. Ils insistent sur le fait que le Plan directeur d'illumination extérieure devrait être soumis à un processus d'examen avec des opposants ainsi que des proposants à l'étape du projet-pilote, et à mesure que l'installation progresse, afin d'apporter un certain équilibre au concept.

Committee Secretary

Secrétaire des comités

Caroline Bied

PROTOCOLE EN MATIÈRE D'ÉCLAIRAGE DE LA CITÉ PARLEMENTAIRE

Le Plan directeur en matière d'éclairage extérieur de la Cité parlementaire (lemay+CHA et Lightemotion, 9 janvier 2015) fournit une vision de haut niveau et un modèle de hiérarchisation des éléments pour l'éclairage de la Cité parlementaire. Les documents des Services de conservation du patrimoine, intitulés *Plan directeur sur l'éclairage extérieur — Étude sur les éléments caractéristiques en matière de patrimoine (*2015) et *Plan directeur sur l'éclairage extérieur — Étude du paysage en matière de valeurs patrimoniales* (2019), fournissent des recommandations sur la façon de rehausser le caractère patrimonial unique des édifices et des paysages de la Cité parlementaire dans l'environnement nocturne.

L'objectif du présent protocole est de fournir un processus recommandé que les équipes de projet pourront suivre lorsqu'elles auront à mettre en œuvre des projets d'éclairage au sein de la Cité parlementaire afin d'assurer que chaque projet d'éclairage respecte les principes et les recommandations des documents susmentionnés.

Le présent protocole de conception ne vise pas à remplacer le processus normalisé de gestion de projets de Services publics et Approvisionnement Canada, y compris les consultations et examens qui sont requis avec les parties prenantes (partenaires parlementaires, Gendarmerie royale du Canada, Bureau d'examen des édifices fédéraux du patrimoine, Commission de la capitale nationale, Ville d'Ottawa, etc.) tout au long du processus de conception et de mise en œuvre.

ANALYSE

1. Comprendre la valeur patrimoniale

Examiner le site existant et les documents suivants pour déterminer où réside la valeur des édifices et paysages historiques.

- Déclarations de désignation patrimoniale (Énoncé de valeur patrimoniale, Énoncé des objectifs de commémoration, Description du lieu désigné;
- *Normes et lignes directrices pour la conservation des lieux patrimoniaux au Canada;*
- *Un héritage pour les générations à venir : La vision et le plan à long terme pour la Cité parlementaire;*
- *Plan d'aménagement paysager de la Colline du Parlement, volumes 1 et 2* (Phillips Farevaag Smallenberg);

- *Stratégie et lignes directrices relatives à la mise en œuvre du plan d'aménagement paysager de la Colline du Parlement* (Groupe CHBA-IBI);
- *Plan directeur sur l'éclairage extérieur — Étude sur les éléments caractéristiques en matière de patrimoine* (Services de conservation du patrimoine, 2015);
- *Plan directeur sur l'éclairage extérieur — Étude du paysage en matière de valeurs patrimoniales* (Services de conservation du patrimoine, juin 2019);
- Autres documents de référence inclus dans la section Références des rapports susmentionnés.

2. Établir le niveau hiérarchique du bien

Examiner les documents suivants pour comprendre comment votre projet s'intègre dans le contexte global de la Cité parlementaire et dans la vision du concept d'éclairage « Joyaux dans la nuit », selon la zone dans laquelle il se trouve et la hiérarchie qui le caractérise.

- *Plan directeur en matière d'éclairage extérieur de la Cité parlementaire* (lemay+CHA et Lightemotion, 2015);
- *Plan lumière 2017-2027* (Commission de la capitale nationale).

3. Déterminer les exigences du projet

4. Retenir les services d'un historien en architecture / d'un spécialiste en conservation

Ayez recours aux services d'un historien en architecture, d'un spécialiste en conservation ou de toute autre ressource qui possède une solide compréhension du site, de sa signification patrimoniale et de ses styles architecturaux. Cette personne examinera les énoncés de la valeur patrimoniale pertinents et les documents contextuels, et elle prêtera assistance à l'équipe du projet pour comprendre les valeurs du bien. Un historien en architecture ou en éléments du paysage sera particulièrement utile pour avoir une pleine compréhension des édifices et terrains désignés « classés » et pour mener des interventions complexes à grande échelle.

5. Examiner les leçons retenues dans le cadre d'autres projets d'éclairage au sein de la Cité parlementaire

6. Consulter les principaux intervenants

À tout le moins, les partenaires parlementaires, le Bureau du Conseil privé, le Cabinet du Premier ministre, la Commission de la capitale nationale, le Bureau d'examen des

édifices fédéraux du patrimoine et la Sécurité devraient être consultés pour comprendre leurs exigences et pour communiquer le processus proposé.

7. Réaliser un relevé de site complet et une évaluation de l'état

Source de l'image : Plan directeur en matière d'éclairage extérieur de la Cité parlementaire (lemay+CHA et Lightemotion, 2015)

CONCEPTION

1. Identifier les *éléments caractéristiques et les valeurs patrimoniales qui pourraient être éclairés*

Pour les bâtiments désignés à titre d'édifices fédéraux du patrimoine, un historien en architecture ou un spécialiste de la conservation devrait être embauché pour aider l'équipe du projet à identifier ces éléments. Les documents *Éclairage extérieur : Étude sur les éléments caractéristiques en matière de patrimoine* et *Éclairage extérieur : Étude du paysage en matière de valeurs patrimoniales* fournissent également une orientation pour identifier les éléments qui devraient être éclairés.

2. Élaborer le concept d'éclairage

Élaborer un concept d'éclairage qui respecte les principes directeurs et les objectifs des divers plans ainsi que des lignes directrices relatives aux valeurs patrimoniales.

3. Adopter une approche d'intervention minimale

Minimiser l'impact de l'éclairage et de son infrastructure sur le caractère patrimonial des édifices et paysages ainsi que sur les occupants des immeubles en réduisant, dans la mesure du possible, le nombre, la visibilité et l'ampleur des luminaires et des systèmes électriques connexes.

4. Consulter tous les intervenants

Consulter tous les intervenants, y compris le personnel responsable des opérations, de la sécurité ainsi que de la santé et sécurité de la construction pour s'assurer que le concept ne vienne pas en conflit avec d'autres exigences et satisfait aux exigences en matière de santé et de sécurité des usagers du site.

5. Initier des examens réglementaires **(Bureau d'examen des édifices fédéraux du patrimoine et Commission de la capitale nationale)**

Tout projet qui a des impacts sur des édifices ou paysages fédéraux du patrimoine requiert généralement l'examen du Bureau d'examen des édifices fédéraux du patrimoine et l'approbation de la Commission de la capitale nationale (CCN). Selon la portée des travaux, le projet pourrait également nécessiter un examen officiel du Comité des édifices fédéraux du patrimoine et une présentation au Comité consultatif de l'urbanisme, du design et de l'immobilier de la CCN.

6. Allouer un délai suffisant

Allouer suffisamment de temps pour que les intervenants puissent examiner le projet d'éclairage et pour assurer la coordination du projet avec les autres projets d'éclairage pertinents au sein de la Cité parlementaire.

7. Assurer la coordination avec les autres projets d'éclairage

Tous les projets d'éclairage dans la Cité devraient être coordonnés de sorte que les niveaux d'éclairage et les températures de couleur soient compatibles avec le concept d'éclairage global de la Cité parlementaire et respectent les niveaux hiérarchiques établis.

8. Permettre une certaine adaptation

Tous les dispositifs d'éclairage devraient être adaptables quant à l'intensité du niveau d'éclairage afin que chaque zone puisse être ajustée et équilibrée, au besoin, afin de concrétiser la vision établie en matière d'éclairage pour la Cité parlementaire dans le cadre d'un processus de mise en œuvre pluriannuel.

9. Viser un concept durable

Tous les dispositifs d'éclairage devraient être conçus pour résister aux abus physiques qui peuvent survenir durant des célébrations, comme la fête du Canada, ainsi qu'aux activités d'entretien continus, aux conditions climatiques hivernales de la région, particulièrement les accumulations de neige et les cycles répétés de gel-dégel.

10. Procéder à des essais

Mettre à l'essai les concepts d'éclairage au besoin pour déterminer les températures de couleur et les intensités appropriées, équilibrer le tout avec l'éclairage adjacent, réduire l'éblouissement et minimiser l'impact sur le bien. Les essais constituent une partie essentielle du processus de conception afin de déterminer les températures de couleur et les intensités appropriées, de même que les impacts sur la lecture du relief des façades, l'effet sculptural et l'éblouissement. Les essais aideront aussi à identifier les impacts potentiels sur les occupants des édifices et l'équipement de sécurité. Tous les responsables de projets devraient planifier de mettre à l'essai les concepts d'éclairage dans leur portée des travaux. Assurez-vous d'enregistrer les particularités de votre essai

aux fins de référence future (paramètres de l'essai, consensus atteint, liste des intervenants présents).

EXÉCUTION

1. Surveillance

Superviser la mise en œuvre du projet pour s'assurer qu'elle respecte la conception approuvée et les exigences opérationnelles permanentes. Un suivi constant et des ajustements récurrents de l'éclairage sur l'ensemble du site seront requis pour veiller à ce que la vision du Plan directeur en matière d'éclairage extérieur de la Cité parlementaire soit respectée dans le temps, au fur et à mesure que de nouveaux projets sont conçus et mis en œuvre.